

AVIS

COUR D'APPEL DU MANITOBA

OBJET : SUSPENSION ET RESTRICTION DES AUDIENCES EN RAISON DE LA COVID-19

LE 16 MARS 2020

Les tribunaux du Manitoba tentent de trouver un équilibre entre leurs obligations institutionnelles et les priorités générales en matière de santé publique. À compter du vendredi 20 mars 2020 inclusivement, la Cour d'appel du Manitoba suspendra tous les appels et les affaires en chambre jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement, moment prévu pour la réévaluation du contexte créé par la COVID-19. Les seules exceptions seront les affaires urgentes et celles où toutes les parties acceptent une audience en appel ou en chambre basée exclusivement sur la documentation imprimée déposée à la cour. Les affaires urgentes seront entendues par téléconférence ou, là encore, lorsque toutes les parties consentent à une audience sur dossier, basée exclusivement sur les documents écrits déposés.

Les affaires concernant les prévenus en détention seront considérées comme urgentes, à moins que l'accusé renonce à cette désignation. En ce qui a trait aux autres affaires, le registraire décidera de la nature urgente ou non d'une affaire, après consultation des parties. Si une partie rejette la conclusion du registraire, la question de l'urgence sera portée devant le juge en chambre qui rendra une décision définitive.

Le greffe reste ouvert pour les dépôts. En ce qui concerne le dépôt de documents, des mesures de distanciation sociale seront en vigueur. Chacun est tenu de respecter ces mesures. Bien que les dates limites de dépôt demeurent inchangées, les juges ont été invités à user de leur discrétion, en tenant compte de la conjoncture particulière créée par la COVID-19, dans leur examen de toute demande de prorogation de délai ou de mesures spéciales.

Enfin, pour obtenir les plus récentes informations, veuillez consulter le site Web des tribunaux du Manitoba, à : www.manitobacourts.mb.ca/fr.

ÉMIS PAR :

« Original signé par le juge en chef Chartier »

Monsieur Richard J. Chartier

Juge en chef du Manitoba

DATE : le 16 mars 2020